

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du CGCT)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le :

Lundi 11 juillet 2022 à 19 H

A Servant, le 5 juillet 2022



Le Maire,
Sylvain DURIN

ORDRE DU JOUR

- ONF - Devis travaux de dégagement
- ONF - Devis replantation Montignat
- Conseil départemental Fonds de solidarité logement
- Réforme de la publicité des actes
- Lotissement Le Buisson - Promesse de vente lot 7
- Demande d'achat terrain M. CHAMPOMIER Christian ZB 10
- Projet d'extension de la cour d'école
- Projet de création d'une aire de jeux - place du 8 mai
- Projet de randonnée cascade Champeaux
- Acquisition tracteur - service technique
- Projet de vente de l'actif immobilier du Groupement forestier du Bois du Roy
- Extension du columbarium
- Tarification cantine 2022/2023
- Refacturation de l'électricité aux locataires
- Ressources humaines
- Centre de Gestion : Renouvellement de la convention « assistance retraite 2023-2025 »
- Décisions modificatives
- Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°1

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2022

Comme chaque année, le Conseil départemental propose aux collectivités de participer au Fonds de solidarité logement. Le Maire propose de participer à hauteur de 200 € pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE la participation de 200 euros
- AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°2

OBJET : REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Le maire indique qu'au vu des délais, la commune réalisera désormais cet affichage via son site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la publication des actes via le site internet de la commune

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

2022/87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°3

OBJET : DEMANDE ACHAT TERRAIN M. CHAMPOMIER CHRISTIAN – LES CARTONNETS

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil de la demande de Monsieur Christian CHAMPOMIER. Ce dernier souhaiterait acquérir auprès de la commune la parcelle ZB 10 d'une superficie de 190 m² jouxtant sa propriété.

Après analyse de la demande, il apparaît que le bâtiment situé en parcelle ZB 11 possède deux ouvertures directes sur la parcelle ZB 10. Au vu de ses éléments, il est souhaitable de ne pas vendre la parcelle ZB 10 afin de ne pas créer à l'avenir de précédent entre deux tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas vendre la parcelle ZB 10

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°4

OBJET : PROJET D'EXTENSION DE LA COUR D'ECOLE

Suite à l'étude de requalification des espaces publics réalisée par le cabinet Teyssou et associés, un chiffrage des travaux du secteur école – foirail a été obtenu. Il y a lieu de modifier le plan de financement pour la demande de subvention du Conseil régional. Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES HT		RECETTES		%
Travaux	227 934.32 €	DETR 2022	78 279.31 €	30%
		Conseil régional contrat ruralité	98 000.00 €	38%
Aléas 5 %	11 396.72 €	Conseil départemental	28 860.00 €	11%
MOE	21 600.00 €	Autofinancement	55 791.73 €	21%
TOTAL	260 931.04 €	TOTAL	260 931.04 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** ce nouveau plan de financement
- **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil régional
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

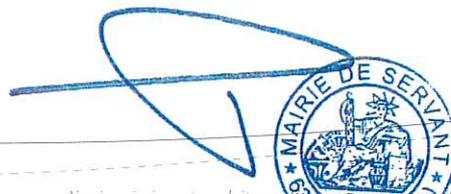
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°4 bis

OBJET : PROJET D'EXTENSION DE LA COUR D'ECOLE

Suite à l'étude de requalification des espaces publics réalisée par le cabinet Teyssou et associés, un chiffrage des travaux du secteur école – foirail a été obtenu.

DEPENSES HT		RECETTES		%
Travaux	227 934.32 €	DETR	78 279.31 €	30%
		Conseil régional contrat ruralité	98 000.00 €	38%
Aléas 5 %	11 396.72 €	Conseil départemental	28 860.00 €	11%
MOE	21 600.00 €	Autofinancement	55 791.73 €	21%
TOTAL	260 931.04 €	TOTAL	260 931.04 €	100%

Les demandes de subventions ont été déposées et les notifications de subventions favorables ont été réceptionnées pour la DETR et le FIC.

Le Conseil régional a fait parvenir un accusé de réception permettant de lancer l'opération. Monsieur le Maire propose de lancer l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** de lancement de l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

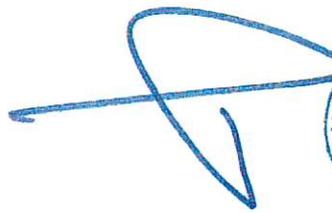
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 13
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, ,.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme , CHARBONNIER Nadine procuration à HELIES Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°5

OBJET : PROMESSE DE VENTE LOT 7 LOTISSEMENT LE BUISSON

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité pour l'achat du lot n°7 d'une superficie de 1 193 m² au lotissement Le Buisson par Madame VEUILLEZ Ludivine et M. DEJOUX Alexis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour vendre à Madame VEUILLEZ Ludivine et M. DEJOUX Alexis le lot n°7 au prix de 8 € le m² soit 9 544 € HT représentant 11 452.80 euros TTC.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

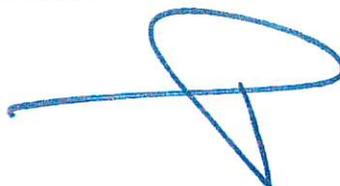
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°6

OBJET : CREATION AIRE DE JEUX ECOLE

Suite au projet de requalification de la cour d'école et du foirail, il a également été déposé une demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'aménagement d'une aire de jeux inclusive pour les enfants. Cette subvention est obtenue. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Achat de jeux	18 139.50 €	Conseil régional	15 000.00 €
Gravillons	1 787.26 €	Autofinancement	4 926.76 €
TOTAL	19 926.76 €	TOTAL	19 926.76 €

La sélection des jeux a été réalisée en accord avec la directrice de l'école. Il s'agit de 5 jeux en bois adaptés pour les enfants de 3 à 12 ans. Le Maire propose de valider l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°7

OBJET : CREATION RANDONNEE CASCADE CHAMPEAUX

La commune a déposé une demande de subvention auprès du fonds FEADER (Leader) en mars 2022. Un accord favorable a été obtenu. Pour rappel le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Aménagements	13 214.80 €	Leader	10 571.84 €
		Autofinancement	2 643.96 €
TOTAL	13 214.80 €	TOTAL	13 214.80 €

Le Maire propose de valider l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

SLG

ID : 063-216304196-20220711-DELCM2022_8JUIL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°8

OBJET : ACQUISITION TRACTEUR

Le tracteur du service technique nécessite d'être au vu de sa vétusté. Il a été déposé une demande de subvention auprès du Conseil départemental. Cette dernière n'est pas encore validée mais au vu des délais de livraison du matériel, un achat par anticipation est possible.

DEPENSES en HT		RECETTES en HT	
Achat tracteur + lame	90 000.00 €	Cons. Dép. tracteur	19 500.00 €
		Autofinancement commune	70 500.00 €
TOTAL HT	90 000.00 €	TOTAL HT	90 000.00 €

Plusieurs devis ont été obtenus et le tracteur sélectionné est de marque John Deere modèle 6100 M de 120 chevaux. L'adjoint au Maire propose de valider la commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la commande
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Sylvain DURIN

Pour le Maire

L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°9

OBJET : PROJET DE VENTE DE L'ACTIF IMMOBILIER DU GROUPEMENT FORESTIER LES COURNONS ET BOIS DU ROY

Suite au remboursement de l'emprunt contracté lors de la création du groupement forestier les Cournonns et Bois du Roy, la Direction Départementale des Territoires (DTT) n'en assurera plus la gestion. Il est proposé de vendre l'actif du Groupement dans lequel la commune détient des parts. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, en cas d'accord favorable lors de la prochaine assemblée générale du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la vente de l'actif immobilier du Groupement
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°10

OBJET : EXTENSION DU COLUMBARIUM

Le columbarium nécessite une extension.

Plusieurs devis ont été obtenus pour l'acquisition de deux casiers de trois cases à urnes et de 4 cavurnes (souterrain). Il est proposé de retenir la société GRANIMOND située au 13/15 rue des Américains – 57500 SAINT-AVOLD pour un montant de 5 438 euros HT, soit 6 525.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBSOT Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°11

OBJET : TARIFICATION CANTINE 2022 - 2023

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat met en place un dispositif de tarification sociale des cantines. La commune de Servant est éligible au dispositif. Afin d'en bénéficier, la commune doit mettre en place une tarification sociale sur 3 tranches comprenant des repas à moins d'un euro et à plus de 1 euro. Après réflexion, il est proposé la tarification suivante dès la rentrée 2022/2023.

Quotient familial	Tarif du repas
QF < 999	0.90 €
1 000 > QF < 1999	1.00 €
QF > 2000	3.00 €

Le dispositif sera mis en place pour une durée de 3 années, une convention triennale est proposée par l'Etat et est reconductible en accord avec les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE cette nouvelle tarification sociale
- AUTORISE la signature de la convention triennale proposée par l'Etat
- AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

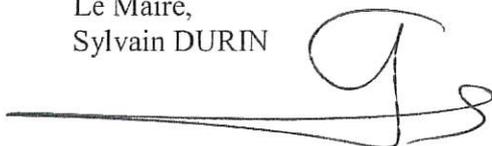
VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°12

OBJET : REFACTURATION ELECTRICITE SALLE DES FETES

La refacturation de l'électricité aux locataires de la salle des fêtes est fixée par la délibération n°7 du 7 avril 2017. Vu la hausse du prix de l'énergie et après examen des factures d'électricité, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification :

= (Moyenne du prix de KWh heures creuses/ heures pleines) + taxes
(distribution/soutirage + CSPE + TCCFE) + TVA

- Selon la période de location : hiver ou été
- Selon la dernière facture à la date de location

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** ce nouveau mode de calcul pour la refacturation
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

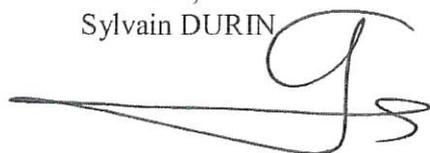
VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°13

OBJET : REFACTURATION ELECTRICITE CAMPING

La refacturation de l'électricité aux locataires annuels du camping est fixée par la délibération n°6 du 21 décembre 2017. Vu la hausse du prix de l'énergie et après examen des factures d'électricité, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification :

- = (Moyenne du prix du KWh (heures creuses/ heures pleines) en saison basse) + taxes (distribution/soutirage + CSPE + TCCFE) + TVA
- Selon la dernière facture de l'année

Dans le cas d'un départ avant la fin de l'année, le prix du KWh sera celui de la dernière facture avant le départ du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le mode de calcul de refacturation
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

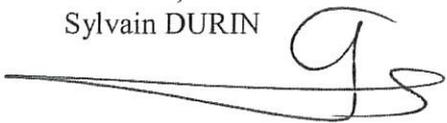
VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°14

OBJET : REFACTURATION ELECTRICITE PRE DES SOEURS

Vu la hausse du prix de l'énergie et après examen des factures d'électricité, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification pour la refacturation de l'électricité aux locataires du bâtiment du Pré des Sœurs.

Le Maire propose de se baser sur le prix moyen du KWh sur l'année
= (Moyenne du prix du KWh de l'ensemble des factures de l'année (heures creuses/ heures pleines) + taxes (distribution/soutirage + CSPE + TCCFE)
+ TVA

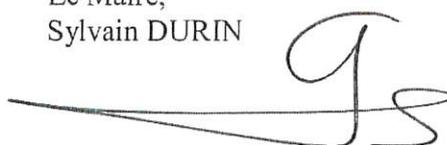
Dans le cas d'un départ en cours d'année, le prix du KWh sera calculé sur la moyenne des factures déjà acquittées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- **AUTORISE** ce nouveau mode de calcul de refacturation
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°15

OBJET : RESSOURCES HUMAINE – Création poste 17.5/35 adjoint technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame MEUNIER Angélique a terminé son contrat. Pour l'année 2022/2023 il est proposé d'annualiser son contrat sur un 17.5/35^{ème} du 29 août 2022 au 28 août 2023. Pour cela il est nécessaire de créer un poste d'agent technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la création de poste
- **AUTORISE** l'annualisation du temps de travail de cet agent.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie,

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°16

OBJET : ADHESION ASSISTANCE MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- AUTORISE le Maire / le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anasthasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°17

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Il y a lieu de réaliser des écritures de régularisation suivantes :

DF : art. 675-042 : - 64 243.14 euros
 art. 60611 : -0.03 euro
RF : art. 7761-042 : -49 843.14 euros
 art. 775 : -14 400 euros
DI : art. 192-040 : : - 49 843.14 euros
RI : art. 21571-040 : - 64 243.14 euros
 art. 024 : + 14 400 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** cette décision modificative
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, CAZADE Anastasia procuration à AGUES Nicolas.

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n°18

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
SIOULE ET MORGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux des 3 et 4 février 1942 portant constitution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sioule et Morge, modifiés par arrêtés préfectoraux des 9 mai 2012, du 15 octobre 2014 et du 26 décembre 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 25 juin 2022 approuvant les nouveaux statuts modifiés du Syndicat,

Considérant le projet de statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge, figurant en annexe de la présente délibération,

Considérant l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE** les statuts modifiés du Syndicat Mixte de Sioule et Morge annexés à la présente délibération,
- AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

